



Le SEASY a informé la mairie de Boinville le Gaillard qu'une POLLUTION

sur le réseau des eaux usées

a été constatée le lundi 31 mai 2021

Cette pollution est la conséquence d'un déversement sauvage de White-Spirit ou Huiles/Hydrocarbures

- ⇒ la **police de l'eau** a été prévenue
- une investigation est en cours pour rechercher d'où provient cette pollution
- le **pollueur identifié** sera amené à **régler les frais** liés à la **dépollution** de l'eau, au **nettoyage** du poste de relevage de la rue du Prieuré et de la station d'épuration à Bretonville ainsi que tout les frais engagés par le **SEASY**.

RAPPELS

Le réseau d'assainissement n'est destiné à recevoir que les eaux usées domestiques^{(1).}

(1) Définition: Les eaux usées domestiques: sont constituées principalement en <u>eaux grises</u> (ou eaux ménagères) et <u>eaux-vannes</u> (ou <u>eaux noires</u>). Elles doivent être gérées de manière à **protéger la santé publique**, la qualité de l'eau, les loisirs, la pêche et la

Les produits chimiques (peintures, solvants, hydrocarbures ...) doivent être déposés en déchèterie et non rejetés à l'égout (2).

faune, ainsi que l'attrait esthétique des cours d'eau. Les eaux usées domestiques sont traitées soit par des systèmes de traitement et d'élimination des eaux usées sur *place* (assainissement non collectif : fosses septiques, microstation d'épuration, filtre compact, phytoépuration), soit par des installations de traitement des eaux usées domestiques (municipales) centralisées (station d'épuration).

(2) Déchèterie de Saint Arnoult en Yvelines: Route départementale 988, Route d'Ablis, 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines tel: 01 30 41 41 33